



Número de Révision: 003.0

Date de sortie: 08/31/2016

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

| | | | |
|-----------------------------------|--|---|---------|
| Désignation de l'article: | LePage PL Concrete, Crack, and Masonry Sealant | Numéro IDH: | 1619518 |
| Type de produit: | Mastic d'étanchéité | Région: | Canada |
| Restriction d'utilisation: | Non identifié | Votre contact: | |
| Raison sociale: | Henkel Canada Corporation Meadowpine Boulevard 2515 Mississauga, Ontario L5N 6C3 | Téléphone: +1 (905) 814-6511 MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center 1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711 TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC 1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887 Internet: www.henkelna.com | |

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

| VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE | |
|--|---|
| DANGER: | PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. TOXIQUE PAR INHALATION. PEUT PROVOQUER DES SYMPTOMES ALLERGIQUES OU D'ASTHME OU DES DIFFICULTES RESPIRATOIRES PAR INHALATION. SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER LE CANCER. |

| CLASSE DE RISQUE | CATEGORIE DE RISQUE |
|------------------------------|---------------------|
| TOXICITE AIGUË INHALATION | 3 |
| IRRITATION CUTANEE | 2 |
| IRRITATION DES YEUX | 2A |
| SENSIBILISATION RESPIRATOIRE | 1 |
| SENSIBILISATION DE LA PEAU | 1 |
| CANCEROGENICITE | 2 |

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières ou les émanations. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position

Numéro IDH: 1619518

Nom du produit: LePage PL Concrete, Crack, and Masonry Sealant

confortable pour la respiration. Communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés.

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Élimination:

Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Substances dangereuses | Numéro CAS | Poids %* |
|---|------------|----------|
| Calcaire | 1317-65-3 | 10 - 30 |
| Solvant Stoddard | 8052-41-3 | 1 - 5 |
| talç (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄) | 14807-96-6 | 1 - 5 |
| Oxyde de calcium | 1305-78-8 | 1 - 5 |
| Dioxyde de titane | 13463-67-7 | 1 - 5 |
| Toluène-2,6-diisocyanate | 91-08-7 | 0.1 - 1 |

* Le pourcentage exact est un secret commercial. La plage de concentration est fournie pour aider les utilisateurs afin d'assurer des protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

| | |
|------------------------------------|---|
| Inhalation: | Si inhalé, amener immédiatement la personne affectée à l'air frais. Traitement médical immédiat indispensable. |
| Contact avec la peau: | Laver immédiatement la zone affectée avec une eau savonneuse. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Enlever les vêtements souillés. |
| Contact avec les yeux: | S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate. |
| Ingestion: | Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale. |
| Symptômes: | Voir la section 11. |
| Indication pour le médecin: | Une personne connaissant une réaction dermique ou de sensibilisation pulmonaire à cette matière, devrait être retirée du lieu d'exposition au diisocyanate. Traitement basé sur l'appréciation du médecin au vu des réactions du patient. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|---|
| Moyen d'extinction approprié: | Brouillard d'eau Mousse Dioxyde de carbone. |
| Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée. |
| Feu inhabituel ou risques d'explosion: | Aucun connu |

Produit ou gaz issus de la combustion: Gaz nitreux Fumées irritantes. Vapeurs d'isocyanate.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage: Assurer une ventilation adéquate. Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez les températures extrêmes. Bien laver avant manipulation. Protéger de l'humidité. Assurer une ventilation adéquate.

Stockage: Pour un entreposage sans risque, entreposer entre 18.3 °C (64.9 °F) et 40 °C (104°F)
Éviter l'humidité. Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

| Substances dangereuses | ACGIH TLV | OSHA PEL | AIHA WEEL | Autre |
|--------------------------|---|--|-----------|--------|
| Calcaire | 10 mg/m3 TWA poussière totales | 5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales | Rien | Rien |
| Solvant Stoddard | 100 ppm TWA | 500 ppm (2,900 mg/m3) PEL | Rien | Rien |
| talc (Mg3H2(SiO3)4) | 2 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. | 20 MPPCF TWA 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m3 TWA Respirable. 0.3 mg/m3 TWA poussière totales | Rien | 50 ppm |
| Oxyde de calcium | 2 mg/m3 TWA | 5 mg/m3 PEL | Rien | Rien |
| Dioxyde de titane | 10 mg/m3 TWA | 15 mg/m3 PEL poussière totales | Rien | Rien |
| Toluene-2,6-diisocyanate | 0.005 ppm STEL Fraction inhalable et vapeurs. (PEAU) Fraction inhalable et vapeurs. 0.001 ppm TWA Fraction inhalable et vapeurs. (Sensibilisation cutanée) (Sensibilisation respiratoire) | Rien | Rien | Rien |

Remarques sur la conception des installations techniques:

La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire:

Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134). Utiliser un appareil de protection respiratoire à aduction d'air filtré approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser les limites d'exposition établies. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.

Protection de la peau:

Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

| | |
|---|----------------------------|
| Etat physique: | Solide |
| Couleur: | Gris clair |
| Odeur: | Légère |
| Seuil de détection d'odeur: | Non disponible |
| Valeur pH: | Neutre |
| Pression de vapeur: | Non disponible |
| Point / zone d'ébullition: | Non disponible |
| Point/domaine de fusion: | Non applicable |
| Gravité spécial: | 1.15 |
| Densité de vapeur: | Non disponible |
| Point d'éclair: | N'a pas de point d'éclair. |
| Inflammable/Limites inférieures d'explosion: | Non disponible |
| Inflammable/Limites supérieures d'explosion: | Non disponible |
| Température d'auto-inflammation: | Aucune prévue. |
| Inflammabilité: | Non applicable |
| Taux d'évaporation: | Non disponible |
| Solubilité dans l'eau: | Insoluble |

| | |
|--|----------------|
| Coefficient de partage (n-octanol/eau): | Non disponible |
| Teneur VOC: | 2.89 %; 33 g/l |
| Viscosité: | Non disponible |
| Température de décomposition: | Non disponible |

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|---|--|
| Stabilité: | Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation. |
| Réactions dangereuses: | Le contact avec l'humidité, d'autres matières qui réagissent avec les isocyanates, ou une température supérieure à 177°C (350°F), peut causer la polymérisation. |
| Produits de décomposition dangereux: | Des fumées et des gaz irritants et/ou toxiques peuvent être libérés si le produit se décompose. oxydes d'azote Isocyanates aromatiques. oxydes de carbone Monoxyde de carbone Cyanure d'hydrogène. |
| Produits incompatibles: | Oxydants. Alcools. Eau. Des bases fortes. |
| Réactivité: | Non disponible |
| Conditions à éviter: | Eviter l'humidité. Exposition prolongée à la chaleur. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Inhalation, Peau, Yeux, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:

Suite à des surexpositions répétitives préalables ou à une seule dose importante, certaines personnes développeront une sensibilisation à l'isocyanate (asthma chimique) qui les rendra susceptible à réagir à une exposition ultérieure à l'isocyanate, à des niveaux bien inférieurs à la valeur-seuil. Il a été démontré que la surexposition aux isocyanates peut causer des dommages pulmonaires. Assèchement des voies nasales, gorge endolorie, toux, resserrement de la poitrine, dyspnée. Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent être mises en contact avec le produit. Ce produit peut causer une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau. Des rapports ont associé la surexposition répétée et prolongée aux dissolvants, avec des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau:

Le contact avec la peau peut causer une irritation de la peau ou une réaction allergique (sensibilisation) chez certaines personnes. Ce produit peut décolorer la peau.

Contact avec les yeux:

Le contact avec les yeux entraînera une irritation.

Ingestion:

L'ingestion de ce produit peut causer des nausées, des vomissements et la diarrhée.

| Substances dangereuses | LC50s et LD50s | Effet immédiat et retardé sur la santé. |
|---|----------------|---|
| Calcaire | Rien | Poussières nuisibles |
| Solvant Stoddard | Rien | Système nerveux central, Irritant |
| talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄) | Rien | Irritant, Poumon, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité |
| Oxyde de calcium | Rien | Irritant, Corrosif, Yeux |
| Dioxyde de titane | Rien | Irritant, Respiratoire, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité |
| Toluene-2,6-diisocyanate | Rien | Allergène, Moelle osseuse, Corrosif, Yeux, Irritant, Mutagène, Respiratoire, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité |

| Substances dangereuses | NTP cancérigène | IARC cancérigène | OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé) |
|---|--|------------------|--|
| Calcaire | Non | Non | Non |
| Solvant Stoddard | Non | Non | Non |
| talc (Mg ₃ H ₂ (SiO ₃) ₄) | Non | Groupe 2B | Non |
| Oxyde de calcium | Non | Non | Non |
| Dioxyde de titane | Non | Groupe 2B | Non |
| Toluene-2,6-diisocyanate | Anticipation raisonnable d'être carcinogène humain | Groupe 2B | Non |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique:

Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée:

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Mary Ellen Roddy, Spécialiste Administratif, Affaires Réglementaires

Date de sortie: 08/31/2016

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.